



Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 3 juillet 2017 à 18H15,
Dans les locaux de la Cuisine Centrale à Saint Vincent de Barrès.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BERNARD Alain	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie Saint Lager Bressac.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOYER Yves	Maire-Vice-Président.	Mairie de Baix.
BRESOLIN Thierry	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Robert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Cruas.
CUER Eric	Maire-Président.	Mairie de Meysse.
CURTIUS-LANDRAUD Patricia	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
D'ALOIA Christine	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
DUSSERRE Marc	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint Pierre La Roche.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil.
HAOND Claudette	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
JIMENEZ René	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Rochemaure.
LAUSSEL Marie-Josèphe	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Meysse.
LAMBERT Adèle	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
LEBRAT Jacques	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
LECERF Christian	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
MAZELLIER Noëlle	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MICHEL Jean-Paul	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
PALIX Dominique	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint Symphorien Sous Chomérac.
PECHOUX Jean-Marie	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Cruas.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
POLLARD BOULOGNE Annie	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Bauzile.
ROBERT Jean	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint Martin Sur Lavezon.
SAVATIER Paul	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint Vincent de Barrès.
TESTON Joël	Adjoint-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron.

Secrétaire de séance : Madame Marie Josèphe LAUSSEL.

Absents excusés : MM. Olivier BUTOT, Carole DOLARD.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Pierre MORELLI ayant donné procuration à Monsieur Robert COTTA.

Monsieur Olivier PEVERELLI ayant donné procuration à Madame Pascale TOLFO.

Monsieur Bernard NOËL ayant donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la cuisine centrale de Saint Vincent de Barrès sous la Présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Madame Marie-Josèphe LAUSSEL Adjointe au Maire de la Commune de Meysse et déléguée communautaire a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 12/06/2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les modifications suivantes de l'ordre du jour ont été approuvées à l'unanimité des membres présents :

Intégration :

- Adhésion de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés du SDE07.
- Signature d'une convention avec le SDE07 pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.
- Mandat spécial pour déplacement d'un élu.

Préalablement au déroulé de l'ordre du jour le Président a informé les membres présents des marchés à procédure adaptée conclus depuis la séance du conseil communautaire du 12/06/2017.

MAPA conclus entre le 12/06/2017 et le 03/07/2017 :

INTITULE DU MARCHE	TITULAIRE DU MARCHE	SERVICE	DATE	PRIX € HT	PRIX € TTC
Avenant gestion des badges d'accès en déchèteries – Intégration de la déchèterie de CRUAS.	TRADIM	OM	22/06/2017	4 460 euros HT	5 332 euros TTC (Fourniture et matériel 4 752 EUROS TTC– extension forfait annuelle 600 euros TTC)

Les dispositions juridiques suivantes inscrites à l'ordre du jour ont ensuite été approuvées à l'unanimité par les membres présents du Conseil Communautaire :

Dispositions d'Ordres Juridiques :

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :

Les propositions formulées dans ce rapport portent sur une nouvelle révision de l'attribution de compensation de la commune de Le Teil à compter de l'année 2017.

Dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2012, une charge de 29 990€ a été transférée de la commune de Le Teil à la Communauté de Communes Rhône-Helvie. Cette charge calculée sur la base de la moyenne des charges constatées sur les comptes administratifs 2009, 2010, 2011 correspondait aux subventions et participations versées aux associations dans le cadre de manifestations notamment en direction de la jeunesse

Compte tenu de la difficulté de gestion à l'échelon intercommunal de cette enveloppe de subventions territorialisée, il a été proposé sa restitution à la commune de Le Teil à compter de l'année 2017

Parallèlement, les associations ayant bénéficié d'un accompagnement financier dans le cadre de cette enveloppe sur la période 2012-2016 auront pour interlocuteur en cas de nouvelle demande à compter de 2017 la commune de Le Teil en lieu et place de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Il en sera de même concernant toute autre association susceptible de solliciter un financement dans le cadre de l'organisation d'une activité ou d'une manifestation en direction des jeunes à l'échelon communal.

Après prise en compte des éléments précités le rapport approuvé de la CLETC prévoit que les attributions de compensation 2017 des communes s'établiraient aux niveaux suivants :

Attributions de compensation									
	AC 2016	Corrections à apporter à l'AC				Revalorisation de l'AC du Teil	AC 2017	Δ en euros	Δ en %
		ADS	SDE	Inforoutes	Total charges				
Baix	372 351						372 351	0	0,00%
Cruas	4 685 159						4 685 159	0	0,00%
Meysse	1 338 687						1 338 687	0	0,00%
Rochemaure	569 058						569 058	0	0,00%
Saint-Bauzile	149 549						149 549	0	0,00%
Saint-Lager-Bressac	141 502						141 502	0	0,00%
Saint-Martin-sur-Lavezon	64 990						64 990	0	0,00%
Saint-Pierre-la-Roche	20 494						20 494	0	0,00%
Saint-Symphorien-sous-Chomérac	222 073						222 073	0	0,00%
Saint-Vincent-de-Barrès	113 010						113 010	0	0,00%
Alba-la-Romaine	163 602	6 283	561	1 717	8 561		172 163	8 561	5,23%
Aubignas	74 385	1 822	189	570	2 581		76 966	2 581	3,47%
Saint-Thomé	40 917	3 016	172	516	3 704		44 621	3 704	9,05%
Le Teil	1 003 446	17 717	3 317	10 197	31 231	233 990	1 268 667	265 221	26,43%
Valvignères	56 624	2 293	197	599	3 089		59 713	3 089	5,46%
Total	9 015 847	31 131	4 436	13 599	49 166		9 299 003	283 156	3,14%

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le rapport de la CLETC portant sur les éléments précités.

Mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) :

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent, au plus tard le 31 décembre 2018, un plan climat air énergie territoire (PCAET).

La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, créée par l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-16-003, a été constituée le 1^{er} janvier 2017 et rassemble une population de plus de 22 000 habitants. Elle est donc soumise à l'obligation créée par la loi de transition énergétique d'élaborer son PCAET.

Le PCAET a pour finalité la mise en œuvre de l'engagement en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique à une échelle de territoire locale.

Il vise deux objectifs :

- atténuer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire dans le changement climatique,
- adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

L'article R.229-51 du Code de l'Environnement établit que le PCAET est composé des éléments suivants :

- un diagnostic comprenant une estimation des émissions territoriales de GES et polluants atmosphériques et des possibilités de réduction, une estimation de la séquestration de CO2 et de ses possibilités de développement, une analyse de la consommation énergétique du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci, une présentation des réseaux de distribution d'énergie, un état de la production d'énergies renouvelables et de leur potentiel de développement et une analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;

- une stratégie territoriale identifiant les priorités et les objectifs de la collectivité prenant en compte les coûts de l'action et ceux d'une éventuelle inaction ;
- un programme d'actions définissant les actions à mettre en œuvre (y compris communication, sensibilisation) par l'ensemble des acteurs concernés ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation portant sur la réalisation du plan et son pilotage.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la mise en place d'un PCEAT à l'échelle de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Prescription relative à la révision du Programme Local de l'Habitat :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les communautés de communes Rhône-Helvie et Barrès-Coiron ont approuvé en avril 2012 leur premier PLH respectif pour la période 2012-2018.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé l'engagement de la procédure d'élaboration d'un PLH couvrant l'ensemble du périmètre de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron pour la période 2020-2026, dont les modalités d'élaboration et de concertation seront définies ultérieurement et sollicités la prorogation pour deux ans (2019/2020) des PLH actuels.

Madame Annie POLLARD BOULOGNE, déléguée communautaire et maire de Saint Bauzile est intervenue pour rappeler que les PLU devaient s'adapter et être compatible au PLH notamment en matière de production de logements.

Convention de partenariat avec l'association Action Dynamisme entreprendre :

L'association ADE - Action Dynamisme Entreprendre est un club d'entreprises fondé en 2008 avec l'appui de la CC Rhône Helvie. Différentes actions sont menées par ce club (petits déjeuners des entreprises, soirées thématiques, participation aux actions initiées dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle...). L'association a la volonté d'étendre son activité aux entreprises des 10 communes de l'ex CC Barrès-Coiron. Cette extension passe par une action de recherche des coordonnées de l'ensemble des entreprises du territoire. Pour cela, la Communauté de communes a proposé de venir en appui de ADE par la mise à disposition d'un stagiaire, pris en charge administrativement et financièrement par la CC ARC.

La signature d'une convention de partenariat avec l'association ADE a été approuvée par les membres présents du conseil communautaire ainsi que le versement d'une subvention de 500 euros au titre de l'année 2017.

Madame Patricia CURTIUS LANDRAUD, déléguée communautaire de la commune de Le Teil est intervenue en indiquant que par le passé la Communauté de Communes Rhône-Helvie avait accompagné l'association ADE dans la mise en place de soirées thématiques telles que les marchés publics. Elle a indiqué qu'une soirée thématique sur les marchés publics serait à renouveler. Monsieur Yves BOYER, Vice-Président délégué à l'économie a indiqué qu'à ce jour les thématiques à traiter prioritairement après retour des entreprises étaient celles de la fiscalité et de la signalétique.

Monsieur Yves BOYER a informé de plus les membres présents du conseil communautaire d'une rencontre à programmer prochainement avec les responsables des unions commerciales.

Avenant N°02 à la convention avec l'EPOA et la commune de Le Teil pour la mise en œuvre de l'OPAH RU :

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie (Délibération n°D 2014-58 en date du 12 juin 2014), la Commune de Le Teil et l'Établissement Public Foncier de

l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH RU sur le centre-ville de Le Teil en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la Commune de Le Teil d'îlots bâtis à requalifier.

Cette convention prévoit de plus le plafonnement du montant des acquisitions à 300 000 euros. A ce jour, le montant total des acquisitions réalisées ou en cours par EPORA pour le compte de la commune de Le Teil s'élève à 314 000 euros. Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la signature d'un avenant n°2 à la convention précitée portant sur la suppression du plafonnement des acquisitions et coûts annexes prévus à la convention initiale précitée.

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la requalification de la ZA de Drahy :

L'opération de requalification de la ZA Drahy porte sur l'aménagement de 4.5 hectares en vue de la revente d'une superficie totale de lots de 3,5 ha. La réhabilitation de la zone servira également à l'ensemble de la zone existante, soit 11 ha.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé l'avant-projet de requalification de la ZA de Drahy à Meysses pour un montant de travaux de 1 294 495 euros ainsi que la sollicitation d'une subvention d'un montant de 200 000 euros auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne dans le cadre de cette opération.

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition d'un bâtiment à vocation économique – ZA de Drahy :

Un bâtiment de 300 m² à vocation économique est en cours d'acquisition par la Communauté de communes sur la ZA de Drahy à Meysses – parcelle AB 163, pour un prix de 75 000 euros. Ce bâtiment est acquis en complément du programme de réhabilitation de la ZA de Drahy et est destiné à héberger de nouvelles activités économiques. Une enveloppe de travaux d'un montant de 40 000 euros est envisagée pour permettre la création de deux ateliers qui pourraient ensuite être loués par la Communauté de Communes à des entreprises.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la sollicitation d'une subvention au taux plafond auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne sur le programme acquisition/réhabilitation dudit bâtiment à vocation économique.

Convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque avec la commune de Saint-Thomé :

Dans l'attente de la définition de l'intérêt communautaire de ses compétences la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron exerce de manière territorialisée la compétence gestion des outils culturels et réseau de lecture publique sur les communes d'Alba La Romaine, Aubignas, Le Teil, Saint-Thomé et Valvignères.

L'article L 5211-5 III du code général des collectivités territoriales, précise que « le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, des dispositions de l'article L 1321-1 et suivants » c'est-à-dire « la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ».

Dans le cadre d'une opération d'ensemble portant notamment sur les locaux de la Mairie et de l'école la commune de Saint-Thomé a réalisé une nouvelle bibliothèque.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la signature d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Thomé du nouveau bâtiment Bibliothèque d'une superficie totale d'environ 23.61 m² (n° d'inscription à l'inventaire communal 13/ANTE-01) situé sis 20 rue le village sur la parcelle cadastrées section AE 110 au profit de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron en lieu et place des anciens locaux.

Subvention à l'association Privas Equitation au titre de l'année 2017 :

Madame Nathalie GALAMIEN, déléguée communautaire de la commune de Le Teil est intervenue en demandant quelles étaient les retombées pour le territoire de l'activités de cette association et combien d'enfants étaient concernés.

Monsieur Alain BERNARD, Maire de Saint Lager Bressac a indiqué qu'il y avait environ 100 enfants fréquentant l'association, mais qu'au-delà des adhérents, l'activité et les manifestations organisées par le club avaient des retombées économiques pour le territoire en termes d'hébergement, de restauration...Les participants venant d'une dizaine de départements autour de l'Ardèche.

Madame Annie POLLARD-BOULOGNE a souligné aussi le travail important fait par cette association en direction des enfants et publics atteint de handicaps.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 1500€ à l'association Privas Equitation-Haras de Bressac pour l'organisation de la première des quatre étapes du grand prix régional de dressage Rhône-Alpes qui s'est déroulée les 16 et 17 avril 2017 à Saint Lager Bressac. Ce circuit a pour objectif de valoriser les meilleurs organisateurs et de préparer les cavaliers aux différents championnats fédéraux.

Monsieur Paul SAVATIER, Vice-Président délégué au Tourisme a indiqué qu'il fallait s'organiser pour que la Communauté de Communes soit plus visible sur les manifestations qu'elle accompagne.

Il a précisé que les vice-présidents sur leur délégation devaient être sollicités en amont des décisions.

Le Président, Monsieur Eric CUER est intervenu en précisant que concernant les demandes de subventions celles-ci étaient étudiées en amont en bureau communautaire en présence de l'ensemble des Vice-Présidents avant d'être présentées en conseil communautaire.

Subvention à l'association la compagnie Instabili au titre de l'année 2017 :

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association la compagnie Instabili dans le cadre de l'organisation du week-end agri-culturel du 19 et 20 mai 2017 sur la commune de Valvignères.

La compagnie Instabili mène des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des publics drômois et ardéchois.

La manifestation week-end agri-culturel a été conçue comme un moment d'art de vivre et d'art vivant autour de deux soirées spectacles conjuguant pratiques amateurs et spectacles professionnels de danse contemporaine et dégustations des produits des agriculteurs locaux.

Adhésion de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés :

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé l'adhésion à compter de l'exercice 2017, de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

La Contribution au SDE07 est de 0.40€/habitant et l'adhésion à compter de l'année 2017 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron en lieu et place de ses communes membres leur permettra toujours de bénéficier des services du SDE07.

Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités :

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à

quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la signature d'une convention avec le SDE07 lui déléguant la valorisation des CEE pour les dossiers que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Monsieur Philippe BOUNIARD, délégué communautaire de la commune d'Alba La Romaine est intervenu en indiquant qu'il était important que la gestion des CEE ne soit pas confiée exclusivement au SDE07.

Monsieur Paul SAVATER a lui précisé que c'était très bien que le SDE07 prenne en charge la gestion de la valorisation des CEE car cela était très compliqué à gérer pour une collectivité.

Mandat spécial pour déplacement d'un élu :

Les membres présents du conseil communautaire ont donné mandat spécial à Madame Pascale TOLFO déléguée communautaire de la commune de Le Teil pour participer aux Journées nationales d'échanges des acteurs du renouvellement urbain (JERU) les 5 et 6 juillet 2017 à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé le Président a levé la séance à 19H30.

Les membres présents du conseil communautaire après une visite des locaux de la Cuisine Centrale se sont retrouvés pour un moment de convivialité autour d'un apéritif dinatoire réalisé par les agents du service de la restauration collective.

**La Secrétaire de séance,
Marie Joséphe LAUSSEL**

